

Compte Rendu de la séance du conseil Municipal

du : 03 / 10 / 2022

Le 03/10/2022, les membres du Conseil municipal de la Commune de PAILLENCOURT, se sont réunis à 18 H 10 à la salle de la mairie de Paillencourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 26/09/2022, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M LEFEBVRE Fabrice, avec, M CHATELAIN Arnaud, M DOROSZ Thomas, M FONTAINE Matthieu, ainsi que : Me BOROWSKI Sandra, Me DELMOTTE Virginie, M DEMAILLY Gilbert, Me DENIMAL Mélanie, M FAUQUET Joël,

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS NON REPRÉSENTÉS :

M BARBOTIN Dominique, M BAYEN Marc, Me DELARUE Coralie, Me DENOYELLE Réjane, Me DUFOUR Marie Catherine, Me HOFFMAN Emmanuelle.

PARTICIPAIENT À LA RÉUNION :

XX

MONSIEUR le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Gilbert DEMAILLY est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte avec la contribution de la Secrétaire administrative de mairie Mme Valérie MICHAUX

Ordre du Jour :

- 1/ _ Création d'un fossé suite aux inondations
- 2/ _ Versement RODP (GRDF) Versement d'une redevance d'occupation du domaine public.
- 3/ _ Travaux salle des fêtes (mur anti bruit)
- 4/ _ Travaux salle des associations
- 5/ _ Dépréciation de créances en non-valeur (provision pour problème financiers chez particuliers)
- 7/ _ Questions diverses et informations
 - 7.1/ Changement d'une chaudière à l'école primaire
 - 7.2/ Centre de loisirs pendant les prochains congés scolaires
 - 7.3/ Changement du plan comptable
 - 7.4/ Décorations de Noël
 - 7.5/ Création d'un Logo représentatif de propre à notre village

XX

1/ _ Création d'un fossé suite aux inondations

M le Maire demande l'accord du Conseil pour solliciter une subvention auprès de la Communauté d'agglomération concernant la réalisation du fossé de récupération des eaux pluviales. La commune est en attente de la finalisation par le notaire des documents d'acquisition des parcelles concernées, une signature est en principe envisagée pour octobre. Le Conseil donne son accord à l'unanimité et la délibération est approuvée à la majorité des Membres présents.

2/ _ Versement RODP (GRDF - Gaz Réseau Distribution France) Versement d'une redevance d'occupation du domaine public.

M le Maire demande l'accord du Conseil pour autoriser la perception par la commune de la RODP.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité et la délibération est approuvée à la majorité des Membres présents.

3/ _ Travaux à la salle des fêtes (mur anti bruit)

L'insonorisation de la salle des fêtes demeure insuffisante et entraîne des nuisances sonores importantes et particulièrement lors des locations festives en soirée et à des heures avancées. Monsieur le Maire expose les démarches à entreprendre pour résoudre ce problème. La particularité des techniques à utiliser nécessite l'intervention d'un bureau d'étude spécialisé.

Il s'avère que l'étude et la recherche de solutions et ensuite les travaux qui s'en suivent vont demander un certain temps encore difficile à déterminer.

Cette nuisance est insupportable et après concertation des membres du conseil, il est décidé d'interrompre immédiatement, à compter de ce jour, la location de la salle des fêtes et son utilisation en soirée.

Les personnes ayant déjà effectué des réservations seront informées de cette décision.

Son utilisation ne sera réservée qu'aux services de cantine scolaire et aux activités de jour. Elle sera ensuite fermée totalement pendant la réalisation des travaux définis par l'entreprise agréée.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité et la délibération est approuvée à la majorité des Membres présents.

4/ _ Travaux salle des associations

Avant d'entreprendre les travaux d'aménagement de la nouvelle salle des associations (*au centre de l'ancienne mairie*) une étude préalable des règles de normalisation sera effectuée par un organisme spécialisé dans l'accueil du public. Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour faire effectuer l'évaluation des règles à respecter ainsi que les travaux, la délibération est approuvée à la majorité des Membres présents.

5/ _ Dépréciation de créances en non-valeur (provision pour problème financiers chez particuliers)

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil pour activer une ligne budgétaire qui permette de prendre en compte les créances douteuses, l'insolvabilité d'une personne ou d'une famille, un surendettement avec annulation des dettes.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité et la délibération est approuvée à la majorité des Membres présents.

7/ _ Questions diverses et informations

7.1/ Changement d'une chaudière à l'école primaire

Il s'avère qu'une chaudière de l'école primaire devient irréparable et doit être changée rapidement. Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour son remplacement et la délibération est approuvée à la majorité des Membres présents.

7.2/ Centre de loisirs pendant les prochains congés scolaires

Monsieur le Maire questionne le conseil sur la reconduction du projet d'animation pendant les prochains congés scolaires. Les retours sur les activités de cet été sont tous très élogieux. L'ensemble du conseil est favorable au réengagement avec l'association ARIL pour la prochaine coupure scolaire d'automne et la délibération est approuvée à la majorité des Membres présents.

7.3/ Changement du plan comptable

Le conseil doit délibérer sur l'application du nouveau plan comptable à appliquer. La normalisation M14 est remplacée au 1/1/2023 par la M57. Cette modification permet aux mairies de récupérer la TVA chaque année et non 2 ans par le passé. Le Conseil donne son accord à l'unanimité et la délibération est approuvée à la majorité des Membres présents.

7.4/ Décorations de Noël

Bien qu'un investissement remarquable a été fait cet été pour renouveler les décorations lumineuses de Noël, la question se pose de leur mise en place cette année. D'autre part, la commune a effectué ces dernières années des renouvellements conséquents de l'éclairage sur la voie publique et dans les bâtiments administratifs de la commune par le passage aux systèmes LED et réduire ainsi ses coûts d'énergie. L'état demande néanmoins cette année à toutes les administrations et aux particuliers, d'effectuer au minimum 10 % d'économie d'énergie. Les coûts de production et de fourniture vont encore augmenter, des coupures ou des restrictions sont déjà envisagées dans certains domaines du territoire national, des efforts sont demandés à tous pour réduire les pics d'utilisation en soirée par exemple.

Le conseil s'interroge sur l'opportunité d'installer dans nos rues les décorations lumineuses alors que certains foyers seront en difficulté pour honorer le minimum de leurs besoins en énergie. Le Conseil décide donc à regret pour cette année de ne pas installer les décorations lumineuses et la délibération est approuvée à la majorité des Membres présents.

7.5/ Information sur la création d'un Logo représentatif de notre village

Monsieur Matthieu FONTAINE nous donne les résultats de l'enquête effectuée pour la création d'un Logo représentant symboliquement l'image de la commune. Plus de 400 réponses aboutissent au choix du thème « *Pailencourt, de terre et d'eau* ». Une majorité de communes a déjà adopté ce principe d'une image modernisée et rajeunie qui singularise une agglomération. Dans un diaporama Matthieu propose au conseil sa création d'un logo artistique et demande son avis. Le conseil approuve cette jolie réalisation harmonieuse qui fera l'objet prochainement d'une présentation spécifique aux habitants.

___ Les questions diverses sont épuisées pour ce jour, d'un commun accord la date du prochain conseil municipal sera définie en fonction de l'avancée des démarches en cours, des commissions et des disponibilités de l'ensemble des membres du conseil. Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h05.

Le Maire,
Fabrice LEFEBVRE.